

UNFPA

BENIN INFO

Assurer les droits et les choix pour tous

Bulletin trimestriel d'informations

1er trimestre 2023

UNFPA Bénin vers l'atteinte des 3 résultats transformateurs





DIRECTEUR DE PUBLICATION
Richmond TIEMOKO

REDACTEUR EN CHEF
Frankèle Zossoungbo

COMITE DE REDACTION
Frankèle ZOSSOUNGBO
Bernice NOUDEGBESSI
Dona SAGBOHAN
Helwise BOYA

PHOTOS
Photothèque UNFPA Bénin
Nadine AZIFAN

DESIGN - GRAPHIQUE
Nadine AZIFAN
© Mars 2023

1er TRIMESTRE 2023

Sommaire

Editorial.....	04
Zoom sur le programme.....	05
2019 – 2023, du chemin a été fait	06
Contact avec les partenaires.....	07
La synergie avec le UN	12
UNFPA, UNICEF et OMS pour un partenariat opérationnel	13
Retraite annuelle du bureau, Trois jours pour resserrer les liens professionnels	14
Célébration de la journée de la promotion des droits de la femme.....	16
Les trois résultats transformateurs	18
Prise en charge des survivant.e.s de VBG, la délivrance du certificat médical encadrée.....	19
Décrochage scolaire.....	21
Lutte contre la mortalité maternelle et infantile.....	23
Offre de services d'information en santé sexuelle et reproductive de PF et violences basées sur le genre.....	25
#Tech4Girls:Renforcer les compétences entrepreneuriales et numériques des jeunes filles	27

Accélérer le pas pour atteindre les trois zéros

En ce début d'année 2023, je voudrais souhaiter à chacun et à chacune, mes meilleurs vœux.

L'année 2023 pour l'UNFPA au Bénin sera marquée par quatre grands axes d'actions : (i) les préparatifs du 10ème Programme de coopération avec le Bénin, (CPD 10) aligné au Cadre de Coopération des Nations Unies avec le Gouvernement du Bénin (UNSDCF 2023-2026) ; (ii) les consultations pour les 30 ans de la Conférence internationale sur Population et Développement, (iii) l'appui au 5ème



*Représentant Résident de UNFPA Bénin
Richmond TIEMOKO*

Recensement Général de la Population et (iv) l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de la Maitrise de la Dynamique Démographique.

La vision du Fonds des Nations Unies pour la Population pour 2030 est en phase avec le Programme d'action du gouvernement avec un focus sur le Capital humain. La conclusion cette année du 9è programme de coopération UNFPA-Gouvernement (2019-2023) jettera les bases du 10è programme de coopération plus ambitieuse pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle, des besoins non satisfaits en planification Familiale et des violences basées sur le genre.

Ce premier trimestre 2023 a été marqué par la confiance placée en UNFPA pour être chef de fil du groupe Genre et Protection Sociale des partenaires techniques et financiers, chef de file du groupe inter-agence Genre, Inclusion et Diversité. D'autres points forts de ce trimestre concernent la prise de contact avec les partenaires, la visite de terrain pour rencontrer les bénéficiaires et les acteurs, la célébration de la journée des droits de la femme, la commission sur le statut de la femme et les consultations pour le développement du dixième document programme pays 2024-2026.

Avec ce bon départ, nous sommes en droit d'espérer une plus grande synergie d'actions entre les acteurs et actrices, pour une mise en œuvre efficiente de nos programmes pour le bien-être de la population.

Bonne lecture



Zoom sur le Programme

2019 – 2023, du chemin a été fait

Coopération Bénin-UNFPA 2019-2022/2023, la célébration de partenariats audacieux pour accélérer l'atteinte des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030

Le Bénin avance à grands pas dans les domaines du social, de la santé, de la protection et de l'autonomisation des femmes, des jeunes et de la famille en général. Le Fonds des Nations Unies pour la population/UNFPA au Bénin, joue un rôle stratégique et fédérateur dans l'atteinte de ces résultats clés liés à son mandat.

L'équipe pays s'est fortement engagée dans la mobilisation des Institutions/acteurs stratégiques pour nouer des partenariats audacieux en faveur des 3 résultats transformateurs à l'horizon 2030 que sont : **0 décès maternel évitable, 0 besoin non satisfait en Planification Familiale (PF) et 0 Violence Basée sur le Genre (VBG) et pratique néfaste contre les filles et les femmes.**

De 2019 à 2022, plus d'une centaine de partenariats ont été noués avec les acteurs institutionnels nationaux, bilatéraux, multilatéraux, philanthropiques, académiques, du secteur privé, de la société civile mais également des acteurs au plus près des communautés tels que les Préfets, les élus locaux, les Chefs traditionnels et religieux, les universitaires, les scolaires, les associations de jeunes et de femmes etc. Ces partenariats ont facilité de grandes réalisations :

- **Permettre aux jeunes et adolescent.es d'accomplir leur plein potentiel : 1 597 022 adolescent.e.s et jeunes** de différentes horizons ont accédé aux services de Santé de la Reproduction des Adolescents et jeunes (SRAJ), à la contraception et aux services de réponse aux violences basées sur le genre (VBG). Plusieurs plateformes numériques, telles que « Ma Vie Mon Choix », la plateforme de dénonciation et de référencement des VBG animée par les étudiants et les jeunes ou le Réseau des Champion.e.s contre les Violences Basées sur le Genre «#VBGPasMonGenre» ont permis d'amplifier ces efforts et de toucher les jeunes partout où ils se trouvent. Plus de **700 000 élèves** ont été formé.es. en Education à la Santé sexuelle en secteur scolaire et non scolaire.
- **Permettre que chaque grossesse soit désirée : 290 296 grossesses non désirées** ont été évitées et **1 746 317 couples** ont été protégés grâce aux renforcements de la disponibilité des produits contraceptifs jusqu'au dernier Km.
- Pour que chaque femme accouche sans danger, la cartographie des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) et la mise en place d'un réseau national de 109 maternités prioritaires couvrant les besoins de **97% de la population féminine** à 1 heure de trajet, associée à l'utilisation des drones pour le transport au dernier km de produits sanguins et de première nécessité en temps de COVID-19 et au-delà, ont été d'une grande utilité.

98 551 complications de grossesse ont également été prises en charge pour sauver des vies.

- Pour ne laisser personne de côté, la modernisation des statistiques de l'état civil, l'enquête MICS, et la préparation en cours du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH5) ont été soutenus.

Des innovations technologiques et stratégiques ont été développées pour accélérer l'atteinte des résultats et servir de levier pour un développement socio-économique harmonieux : la Task Force d'innovation, sous le leadership de l'Agence Nationale de Développement de l'Innovation Sèmè City et un réseau de 100 acteurs de l'innovation et entrepreneurs, a été un puissant vecteur de la résilience des communautés à la pandémie de la COVID-19 et à ses répercussions économiques. L'initiative conjointe #Tech4Youth entre le Benin, le Burkina Faso, le Ghana, le Nigeria et le Togo avec l'appui technique de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) a soutenu l'accès à l'information aux services des SRAJ par la création d'une plateforme ouverte d'innovation.

Toutes ces réalisations de l'UNFPA au Bénin ont contribué à faire des pas majeurs vers l'atteinte des ODD pour un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger et le potentiel de chaque jeune accompli d'ici 2030.





**Contact avec les
partenaires**



Monsieur Richmond TIEMOKO, Représentant de l'UNFPA Bénin, reçu en audience par le Ministre des Affaires Etrangère Monsieur Aurélien AGBENONCI

UNFPA BENIN A UN NOUVEAU REPRESENTANT

Présentation de lettres de créance au cabinet

A la suite de la présentation de ses lettres de créance au lendemain de sa prise de fonction en octobre 2022, Dr Richmond Tiemoko a entrepris de rencontrer tous les partenaires de l'Institution. Tous les sujets de préoccupation commune ont été abordés.



Coordonnateur SNU Bénin



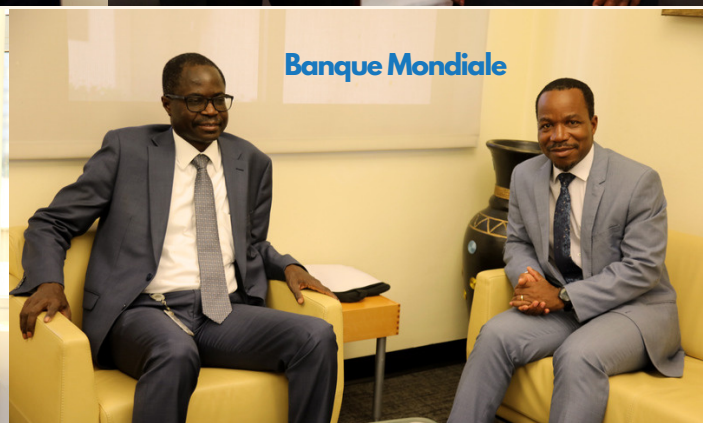
PNUD



OMS



FAO



Banque Mondiale

Les Ambassadeurs



Visite de courtoisie de Dr Richmond TIEMOKO, Représentant du FNUAP, nouvellement nommé au Bénin, à SEM. Rachid RGUIBI, Ambassadeur de S.E.M le Roi du Maroc au Bénin et au Togo, Doyen du Corps Diplomatique.

Au cours de cette visite chez l'Ambassadeur Marc VIZY, les deux personnalités, dans une convergence de point de vue ont abordé les questions de réduction des violences basées sur le genre, de renforcement des services de santé maternelle & infantile. Tous les sujets concernant la Santé Reproductive des Adolescents et Jeunes n'ont pas été occultés. L'UNFPA remplace la France à la tête du groupe des partenaires techniques et financiers pour la promotion du genre et des droits de la femme, et la protection sociale.

Riche entretien entre Dr Richmond TIEMOKO, Représentant Résident du Fonds des Nations Unies pour la Population au Bénin et Pen JINGTAO Ambassadeur de la Chine près le Bénin. Les deux personnalités ont évoqué la question de la formation, le RGPH5, le partage de connaissances sur les solutions innovantes pour la santé & l'éducation.



Première visite de courtoisie de Dr Richmond TIEMOKO, Représentant résident de l'UNFPA au Bénin à Elisabeth Pitteloud Alansar, cheffe de la Coopération Suisse au Bénin ; échange de vœux, riche conversation sur de grands sujets : l'appui au 5^{ème} Recensement Général de Population et l'Habitation, la formation professionnelle, l'appui aux communes.



La conversation entre SE Myriam Pierre-Louis, Cheffe de Coopération/Chargée d'Affaires du bureau de l'Ambassade du Canada au Bénin et Dr Richmond Tiemoko, Représentant résident de l'UNFPA a été très riche autour de la lutte contre les violences basées sur le genre et d'autres sujets d'actualité. Il y a eu aussi en perspective un partenariat encore plus fructueux pour soutenir la réponse aux besoins des jeunes

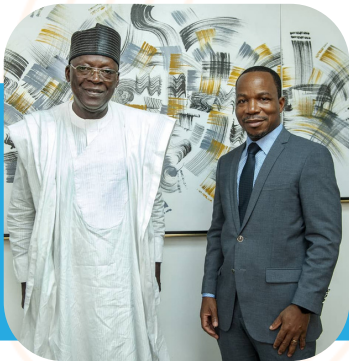


Son Excellence Madame To Tjoelker-Kleve et Dr Richmond TIEMOKO ont eu un riche échange sur le partenariat entre l'Ambassade des Pays Bas et l'UNFPA. La mise en œuvre du programme ESS a occupé une place de choix dans la conversation de même que la question des droits de la femme et ses avancées au Bénin.



Le chargé d'affaires de la Belgique au Bénin a reçu le Représentant résident de l'UNFPA au Bénin pour un échange cordial sur les sujets concernant l'expression du potentiel des jeunes à travers l'accès à l'information et à la communication sur les Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive en milieu scolaire.

Les Ministres



MINISTÈRE D'ÉTAT EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Le Ministre d'État Abdoulaye Bio TCHANE a eu à son cabinet une excellente conversation avec Dr Richmond TIEMOKO au cours de laquelle ils ont fait un large tour d'horizon des réformes engagées par le Bénin. Ils ont également fait le point de la mise en œuvre des engagements de Nairobi.

MINISTÈRE D'ÉTAT EN CHARGE DES FINANCES

M. Hermane TAKOU, Directeur de cabinet du Ministre d'État en charge de l'Économie et des Finances a échangé avec Dr Richmond TIEMOKO sur des sujets stratégiques comme la mobilisation des ressources et des partenaires autour du RGPH5, et les programmes qui adressent les défis liés à la santé des populations.



MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Au cours de la première visite de courtoisie que Dr Richmond TIEMOKO, Représentant Résident de l'UNFPA a rendu au Pr Benjamin HOUNKPATIN, Ministre de la Santé, les deux personnalités ont eu une convergence de vue sur les sujets tels que les réformes structurelles, la régulation, le renforcement des ressources humaines et le renforcement du partenariat entre les deux institutions pour la santé et le bien-être des populations béninoises. Les domaines prioritaires concernées sont la Santé Maternelle Néonatale et Infantile, la promotion des Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA MICROFINANCE

Madame Véronique TOGNIFODE a reçu officiellement dans les locaux de son ministère Dr Richmond TIEMOKO, Représentant résident de l'UNFPA au Bénin. Cette visite a été l'occasion de discuter d'importants sujets comme le SWEDD, les activités du Groupe Thématique Genre et Protection Sociale mais aussi des grandes avancées du pays pour ce qui concerne les droits des femmes et des filles.



MINISTÈRE EN CHARGE DES SPORTS

Le ministre des Sports, M. Oswald HOMEKY a reçu en audience Dr Richmond TIEMOKO, Représentant résident de l'UNFPA à son cabinet. Plusieurs sujets ont meublé la conversation entre les deux personnalités dont l'organisation de la réponse aux préoccupations & besoins des jeunes. Un riche partenariat sera mis en route dans les prochaines semaines.



Les partenaires de mise en oeuvre de l'UNFPA Bénin à l'issue de la séance de prise de contact avec le Représentant

Les Organisations de la Société Civile

Les différentes séances ont porté sur les résultats et les perspectives de renforcement de la coopération avec ces partenaires. Au cours de ces séances qui ont aussi pour but de prendre contact avec les ONGs Partenaires de mise en œuvre Monsieur Richmond TIEMOKO, Représentant Résident de l'UNFPA les a encouragés et engagés pour une meilleure performance du programme de coopération



Hôpital Saint Jean de Dieu de Tanguéta

Dr Richmond TIEMOKO a réaffirmé le souhait d'un renforcement du partenariat entre cet hôpital et le Fonds des Nations Unies pour la Population au Bénin

Les lycées de Natitingou

Les Proviseurs des 3 lycées qui bénéficient de l'appui de l'UNFPA ont dit leur satisfaction pour la qualité du partenariat et souhaité que ce partenariat soit renforcé. Le Représentant a réitéré l'engagement de l'Institution à les accompagner.



Les autorités préfectorales



Les échanges avec les autorités préfectorales et départementales ont pour but la prise de contact et aussi les remerciements de l'UNFPA pour la qualité de l'appui aux staffs détachés à Parakou et à Natitingou.



Synergie d'actions avec le UN

L'UNFPA, l'UNICEF et l'OMS pour un partenariat opérationnel

Le Coordonnateur Résident Salvator NIYONZIMA, entouré de Djanabou MAHONDE (Représentante de l'UNICEF) et de Tania BISSOUMA-LEDJOU (Représentante de l'OMS) a animé un panel de discussion pour échanger avec le staff de UNFPA sur les questions de professionnalisme et la synergie intra et inter-agences pour l'atteinte des objectifs du développement durable au Bénin.

La nécessaire synergie

La mise en œuvre des réformes des Nations Unies au Bénin a fait un chemin remarquable. En effet depuis le 1er Janvier 2019, il est noté une séparation des fonctions de Coordonnateur Résident et celles de Représentant Résident du PNUD. Le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies (SNU) représente désormais la plus haute Autorité des Nations Unies dans le pays. Il est le Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies au niveau du Bénin. De même l'équipe pays de UNFPA a connu des transformations au niveau du management avec l'arrivée du Représentant et du représentant adjoint. C'est dans ce contexte que la retraite du bureau a été l'occasion saisie pour renforcer sa collaboration avec les agences sœurs que sont l'OMS et l'UNICEF à travers un panel de discussion qui a porté

sur : (i) la réforme des Nations Unies au Bénin, (ii) la synergie inter-agence, (iii) la quête de l'excellence.

L'excellence opérationnelle : efficacité, efficience et transparence

A la suite de cette riche conversation, on retient que la culture et l'habitude de l'excellence appellent les notions suivantes : gestion de la performance, promotion du bien commun, travail en équipe, construction de la complémentarité, de la solidarité, de la cohésion et du dévouement. Les trois agences sœurs partagent les ODD 3, 4 et 5. Dans ce cadre, il est indispensable de construire une synergie efficace et opérationnelle à travers des zones stratégiques de travail conjoint et inter agence. Ceci couvre la mise en œuvre d'activités conjointes, le renforcement de capacité en inter agence, l'échange de staff pour le partage de connaissance et de compétence.



Le Coordonnateur Résident du SNU au Bénin entouré des Représentant.e.s de l'OMS, UNICEF et UNFPA du partage d'expériences lors de la retraite du Bureau UNFPA Bénin

RETRAITE ANNUELLE DU BUREAU

Trois jours pour resserrer les liens professionnels

Du 08 au 10 février 2023, s'est tenue à GANNA Hôtel de Grand Popo, la retraite annuelle du Bureau UNFPA Bénin, édition 2023. Ont pris part à cette rencontre le personnel UNFPA Bénin de Cotonou, Parakou et Natitingou, sous la direction du Représentant Résident, Monsieur Richmond TIEMOKO.



Vue partielle du personnel UNFPA Bénin lors de la retraite annuelle du Bureau

Organisée dans un contexte de grands changements marqué par plusieurs événements importants dont :

1. L'élaboration du CPD10,
2. La transition de la plateforme de planification et de gestion ATLAS vers Quantum,
3. Le démarrage du nouveau cadre de coopération (UNSDCF) pour la période 2023–2026 nécessitant un alignement du programme en cours au nouveau cadre de coopération ;
4. Le changement de management ;
5. Le choix du Bénin pour la tenue de la réunion de planification régionale, la retraite du Bureau, a été un levier pour définir la vision programmatique et opérationnelle du bureau en 2023 et au-delà.

Pendant ces 2 jours et demi, le staff du Bureau UNFPA Bénin s'est réuni pour co-créditer la vision du bureau avec le nouveau

leadership et renforcer la collégialité, dont découleront les priorités stratégiques, programmatiques et opérationnelles pour l'année 2023 et au-delà. Cette retraite s'est articulée autour de 4 grandes sessions à savoir :

- **Team building**
- **Les Leçons apprises de la mise en œuvre du Programme en 2022 par rapport au défi de l'excellence opérationnelle**
- **Défis et perspectives programmatiques 2023 et au-delà**
- **Le Bien-être et développement du staff**

La retraite a connu également la participation de 2 Chefs d'Agences sœurs (les Représentantes de l'OMS et de l'UNICEF) de même que celle du Coordonnateur Résident (RC). Ils ont animé un panel dont le thème central a porté sur la culture de l'excellence au sein des Agences du SNU et de leurs équipes pour des interventions plus efficaces.

RETRAITE ANNUELLE DU BUREAU

Trois jours pour resserrer les liens professionnels



Richmond TIEMOKO
Représentant UNFPA Bénin



Benoît LIBALI
Représentant Adjoint de UNFPA Bénin

Par ailleurs, le Représentant a également entretenu le staff sur la note conceptuelle sur les prix d'excellence ESAR ainsi que les critères d'évaluation. Au total 14 types de prix ont été rappelés et présentés au staff qui s'est engagé à y concourir à travers les équipes du Bureau.

Au-delà d'une simple rencontre entre staffs UNFPA, cette retraite a été une véritable rencontre de réflexions/discussions sur la culture de l'excellence des staffs en tant qu'individus et tant qu'équipe.

La retraite a été ponctuée d'une très belle soirée ludique qui a été un véritable moment de partage entre staff. Le contenu de cette soirée qui s'est passée en 3 temps mérite également d'être partagé.

1er temps : Imaginons ce qui se passera d'ici 5 ans ou 2030 en thème de Mode/attitude/musique ou danse du futur ;

2ème temps : « 25 ans avant ma vie à UNFPA » : chaque personnel donnera une image de soi 25 ans avant son entrée à UNFPA (photo ou récit). Par exemple si un personnel est rentré à 30 ans, ce personnel donnera une image d'elle/lui à 5 ans. Pour ceux et celles qui sont rentrés avant 25ans, ils/elles donneront des photos quand ils étaient âgés entre 5-15 ans;

3ème temps : La soirée se terminera par un moment dansant sur différents rythmes.

Ceci a été l'occasion de visualisé quelques belles photos des staffs 25 ans avant leur entrée à UNFPA. Cela était très convivial et a permis une belle ambiance d'échanges.

La retraite s'est terminée par des recommandations et tâches urgentes dont la mise en œuvre se fera au Bureau par les staffs/équipes responsabilisées.

Photo de famille du personnel UNFPA Bénin





Au premier plan, quatre (4) Ministres présent.e.s à la célébration de la Journée Internationale de la Femme

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DE LA PROMOTION DES DROITS DE LA FEMME

Le gouvernement et ses partenaires ont lancé les activités autour de cette célébration

Cette année 2023, la communauté internationale invite à se pencher sur le thème : « Pour un monde digital inclusif : innovation et technologies pour l'égalité des sexes ». Le Bénin a célébré la 28ème édition en mettant en lumière les mesures prises par le Gouvernement pour faciliter l'accès des filles et des femmes aux technologies et promouvoir les femmes et les filles qui œuvrent à l'avancement de la technologie transformatrice et de l'éducation numérique. Plusieurs interventions à l'occasion des manifestations officielles ont rappelé les avancées du pays et les initiatives en cours.



Richmond TIEMOKO, Représentant UNFPA Bénin lors de son allocution

M. Richmond TIEMOKO, Représentant de l'UNFPA, Chef de file du Groupe Thématique Genre et Protection Sociale

Dans son adresse, il a salué l'avancée du Bénin en matière de promotion des droits de la femme et surtout leur accès aux services numériques : « Les femmes et les filles sont essentielles pour construire un avenir juste. Plus elles seront impliquées dans la création des nouvelles technologies, moins elles seront vulnérables et plus notre société en tirera profit. La technologie est un outil essentiel pour atteindre l'égalité des genres. Lorsque les femmes et les filles sont en mesure d'utiliser les nouvelles technologies en toute sécurité, elles peuvent faire entendre leur voix, exercer leur droit et leur autonomie et profiter de ces plateformes qui peuvent changer leur avenir, mais aussi le nôtre. » Pour finir, il a réaffirmé la disponibilité et l'engagement de tout le groupe des PTF à accompagner le pays.

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DE LA PROMOTION DES DROITS DE LA FEMME

Le gouvernement et ses partenaires ont lancé les activités autour de cette célébration



Mme Véronique TOGNOFODE, Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance

Madame Véronique TOGNOFODE, Ministre des affaires sociales et de la microfinance

Dans son discours d'ouverture, Madame le Ministre a rappelé les avancées remarquables du Bénin ces dernières années concernant l'évolution des droits des femmes, spécialement pour leur protection sous le leadership du Président Patrice TALON qui fait de la cause féminine, une thématique ultra prioritaire avec une volonté affichée à combattre les violences faites aux filles et aux femmes dans tous les secteurs de la vie socio-économique. En lien avec le thème de la journée, elle a encouragé les initiatives entrepreneuriales innovantes des jeunes starts up féminines, tout en exhortant les femmes à prendre conscience que les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle en particulier révolutionnent notre monde et construisent le futur. Il est absolument essentiel que les femmes y participent pour ne pas se voir exclues des opportunités d'avenir.

Une causerie soutenue par deux (2) communications

La première a permis de sensibiliser l'assistance sur l'hygiène numérique afin de donner des astuces pour éviter de subir les revers d'une mauvaise utilisation des réseaux sociaux. Quant à la deuxième communication sur le e-commerce, elle a présenté les avantages qu'offre le numérique dans l'entrepreneuriat féminin.

Des femmes organisées en groupements reçoivent des équipements

Quatorze (14) groupements féminins intervenant dans la transformation du soja en fromage, du karité en beurre, dans le fumage de poissons et dans le maraîchage ont reçu des matériels de travail. Il s'agit de huit (08) groupements féminins du Littoral et de six (06) du Borgou.

La cérémonie de lancement officiel des activités dans le cadre de la célébration des droits de la femme a connu la participation de plusieurs membres du gouvernement, des femmes élues députés, des institutions de la République, des ONGs et des partenaires techniques et financiers du Bénin.





Les trois résultats
transformateurs

La délivrance du certificat médical encadrée

Tolérance ZERO contre les violences basées sur le genre est tout un programme au Bénin. Dans ce cadre, le gouvernement multiplie les initiatives visant une prise en charge holistique, mobilise les acteurs à tous les niveaux et met à contribution tous les partenaires. C'est ainsi qu'en juillet dernier, 4 ministères intervenant dans le domaine notamment : le ministère en charge des Affaires Sociales et de la Microfinance, celui de la Santé, celui de la Justice et le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ont pris le 8 juillet dernier un arrêté interministériel portant conditions de délivrance du certificat médical aux victimes de violences basées sur le genre.



Partenaires techniques et Financiers, Chefs d'agences SNU, Ministres et acteurs de la société civile lors de la campagne de lutte contre les violences basées sur le genre

Faciliter l'accès des victimes à la prise en charge

Docteur BIGOT Cédric Parfait précise que « La prise de cet arrêté a été motivée par un souci de faciliter l'accès des survivantes et des survivants de VBG à la justice. Le certificat médical est un moyen de preuve important dans la prise en charge judiciaire. Ce certificat doit en principe être délivré à la victime après consultation médicale ». Dans la réalité, les difficultés subsistent quant à l'opérationnalisation de la prise en charge sanitaire des victimes survivantes de VBG, à travers les réquisitions pour le certificat médical sponsorisé par l'Etat.

En effet, ce mécanisme de prise en charge par l'Etat exige des formalités administratives à divers niveaux, du commissariat aux centres de santé et de promotion sociale jusqu'au tribunal. Les modalités de paiement des dépenses encourues sont complexes, sans compter que les frais connexes dont les frais de déplacement de la victime et de l'accompagnant, d'hospitalisation, des tests biologiques, de détection de grossesses, etc., ne sont pas couverts par le certificat médical encadré.

Dans la gestion des cas critiques, l'accueil et l'hébergement des femmes et filles en détresse également non pris en

compte dans le certificat médical, sont un sujet de grande préoccupation. La constitution de dossier justificatif de prise en charge sur réquisition est ainsi contraignante. C'est ainsi que Docteur BIGOT Cédric Parfait, « De nombreuses victimes renoncent à se faire établir ce document médico-légal à cause de son coût ».

Un ensemble de mesures pour renforcer la prise en charge

Des victimes accompagnées aux centres de santé sont parfois délaissées en raison des failles dans l'organisation de la prise en charge. Les réquisitions pour prise en charge des victimes de Violence Basée sur le Genre ne sont pas toujours suivies de remboursement des frais aux Officiers de Police Judiciaire, dans les délais. Le remboursement des frais de prise en charge par l'Etat sur réquisition est certifié par le tribunal. Or, par manque de moyens, ou craignant les conséquences du point de vue social, les victimes laissent tomber les procédures sur réquisition et se soumettent au règlement à l'amiable. Il faut noter l'absence de budget pour la couverture des frais de communication et de déplacement au commissariat, pour sauver la victime de VBG, comme c'est le cas au CPS et au centre de santé.

La délivrance du certificat médical encadrée (suite)

Le Ministère en charge des Affaires sociales et de la microfinance et des organisations de la société civile, avec l'appui de l'UNFPA, œuvrent inlassablement en matière de prévention et de référencement des cas pour la prise en charge psychologique, et le référencement pour la prise en charge sanitaire des survivantes de VBG. Le Projet « Prévention des VBG, protection et autonomisation des filles et femmes en temps d'épidémie COVID19 » financé par le du Gouvernement du Canada à travers l'UNFPA est une opportunité pour renforcer la prise en charge des survivantes des VBG. Dans le cadre de ce projet, un montant forfaitaire est proposé par victime, au niveau des CPS, pour organiser le paiement direct sur justification des dépenses effectives ; il permet ainsi de contourner les différents blocages et autres difficultés. Toutefois il reste encore des difficultés à surmonter. La fourniture des justificatifs, nécessitant les pièces d'identité et les factures normalisées, requiert un appui et l'accord des autorités locales. L'effort d'accompagnement des comités SOP et « les hommes s'engagent » doit se poursuivre et être renforcé.

En somme, cet arrêté interministériel est un début de solution pour la prise en charge sanitaire des survivantes de VBG au Bénin. Selon Dr Bigot, il « ...vient régler le problème de la procédure de délivrance du certificat dans les structures sanitaires publiques. Il en fixe le coût. Il est prévu que ce certificat financé par l'État (frais de justice criminelle) couvre également la prise en charge de toutes les victimes qui portent plainte au commissariat de police ou au tribunal directement. Le certificat médical intervient surtout dans la prise en charge judiciaire des victimes. Mais cette prise en charge couvre également les aspects médicaux et psychosociaux. Sur ce plan des dispositions réglementaires existent ; nous pouvons citer la gratuité des soins et des analyses consacrées par la loi portant prévention et répression des violences faites aux femmes et la création des CIPEC pour une prise en charge intégrée. Cependant, le parcours d'accès des victimes aux soins continue de souffrir de nombreuses entraves »

Extrait de l'arrêté inter ministériel

Article 2

Le coût du certificat médical est fixé à dix mille (10.000) francs CFA. Il est à la charge du Ministère de la Justice lorsque le médecin est réquisitionné par l'officier de police judiciaire, le procureur ou le juge. Il est transmis au requérant sous pli fermé.

En l'absence de toute réquisition, le certificat médical est payé par la victime et lui est remis en mains propres.

Article 3

Les victimes bénéficient de la gratuité de la délivrance du certificat médical suivant la procédure ci-après :

- Lorsque les victimes s'adressent directement à un officier de police judiciaire ou tout autre agent habilité par la loi qui les réfère à un médecin avec une réquisition, le médecin examine la victime et établit le certificat médical sur la base du modèle annexé au présent arrêté. Le certificat médical est transmis sous pli fermé à l'officier de police judiciaire ou à tout autre requérant ;

- Lorsque les victimes s'adressent directement à un médecin en raison de la gravité de leur état de santé, le médecin examine la victime et établit le certificat médical sur la base du modèle annexé au présent arrêté. Il oriente la victime vers un officier de police judiciaire ou tout autre agent habilité par la loi qui leur délivre une réquisition pour le médecin. Le certificat médical est transmis sous pli fermé au requérant ;
- Lorsque les victimes sont vues en première intention par un agent de la protection sociale ou toute autre personne de la chaîne de répression et de réponses des violences basées sur le genre, elles sont orientées en fonction de leur état de santé soit vers un officier de police judiciaire ou tout autre agent habilité par la loi qui leur délivre une réquisition pour un médecin soit vers un centre de santé habilité pour la prise en charge.

L'officier de police judiciaire, le procureur ou le juge ayant réquisitionné accomplit les diligences nécessaires pour que le médecin soit payé.



Minimiser les risques, renforcer les mécanismes de maintien des filles à l'école



Jeune fille déscolarisée préparant de la farine de manioc au nord du Bénin

Le décrochage scolaire ; des statistiques qui appellent à l'action

A la consultation de l'annuaire scolaire de 2020, le Taux Brut d'Admission en première année (CI) du cycle primaire (2015-2020) est de 1,33% pendant que le taux d'achèvement au CI pour la même période est de 79,2% à 54,8% (filles 76,2% à 51,89%). A peine 50% des filles achèvent le primaire (EDS IV - 2017-2018). Il faut remarquer que seulement 4% des filles scolarisées ont achevé le cycle secondaire (EDS IV - 2017-2018) et 24,2% des filles âgées de 18 à 20 ans terminent le 1er cycle du secondaire (EDS IV - 2017-2018). Pour ce qui est du second cycle, 10,3% des filles âgées de 21 à 24 ans terminent le 2nd cycle du secondaire (EDS -IV). Notons que la scolarisation à l'école primaire est de : garçons (58,1%), filles (55,7%) (EDS -IV) et la scolarisation à l'école secondaire est de : garçons (41,5%), filles (32,4%) (EDS -IV). Ces statistiques à n'en point douter sont un manque à gagner pour le Bénin.

Dans les pays les moins avancés, seulement 63% des filles achèvent l'école primaire et seulement 29% s'inscrivent à l'école secondaire. L'abandon scolaire compromet les perspectives économiques des filles et les prive d'autres perspectives de vie. En revanche, les filles qui poursuivent leur scolarité sont mieux préparées à travailler et à gagner leur vie. La grossesse d'une fille peut changer radicalement sa vie. Elle est parfois contrainte d'abandonner ses études, ce qui contribue à réduire ses perspectives d'emploi. Elle devient aussi plus vulnérable à la pauvreté et à l'exclusion....

A l'instar de huit autres pays du projet SWEDD et avec l'assistance technique et la coordination du bureau régional et national de l'UNFPA, le Bénin a réalisé en 2021 l'étude sur le décrochage scolaire.

Au total, 342 écoles, 923 filles, 934 ménages étaient concernées par cette étude qui a révélé les évidences suivantes : **sur les 97930 filles des écoles de l'étude, 6,2% avaient abandonné et le dernier niveau d'étude fréquenté était pour la plupart la sixième des cours secondaires.** Aussi, 98% chefs ménages pensent que l'éducation des filles est importante ou très importante ; et 82% souhaitent à leur fille d'atteindre au moins les études secondaires. Mais les filles ayant abandonné l'école sont 26% qui souhaitent se réinscrire. S'agissant des causes d'abandon ou de décrochage, selon les responsables des écoles (difficultés économiques des parents 95%, les projets professionnels des filles 56%, le coût élevé de la scolarité 46%) ; selon les chefs ménages (conditions matérielles de vie 98%, manque de soutien de la familles 94%, problèmes personnels / soins aux enfants 63% et selon les filles qui décrochent, ce sont les conditions matérielles 100%, les difficultés d'apprentissage 100%, et tout ce qui a rapport aux savoirs scolaires 98%.

Le manque à gagner pour le pays à cause des abandons scolaires

L'abandon des classes est un phénomène de grande préoccupation sociale et économique. Les situations générées par ce phénomène sont entre autre : i) la question de la gestion de la délinquance juvénile (arnaque, et autres fléaux, ...), ii) l'importance des ressources englouties pour juguler le décrochage, iii) les efforts pour garantir un apprentissage tout au long de la vie pour ceux et celles qui ne sont pas dans le système éducatif et dans l'emploi pour faciliter leur insertion sur le marché de travail, iv) l'éloignement de l'âge d'accès au premier emploi et donc des

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Minimiser les risques, renforcer les mécanismes de maintien des filles à l'école (suite)

des chances de capture du 1er dividende démographique. A tout ceci, il faut ajouter la complexité des actions de développement en général à cause du bas niveau d'éducation des citoyens.

Plus que des efforts pour le maintien des filles à l'école, c'est un grand engagement

Le Gouvernement du Bénin avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers dont l'UNFPA qui assure l'assistance technique au projet SWEDD au plan national et au plan régional. Au nombre des efforts consentis par le Bénin pour maintenir les filles à l'école, nous pouvons noter :

- i) la dotation de 75% des écoles primaires publiques en cantines scolaires ;
- ii) l'exonération des frais de scolarisation des filles du primaire à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire ;
- iii) la subvention par le gouvernement du 1/3 des frais d'inscription des filles des séries techniques industrielles ;
- iv) la création des services sociaux scolaires au niveau des directions départementales des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle ;
- v) le renforcement des compétences de vie courante des adolescentes pour l'autoprotection contre les violences et abus dans plusieurs communes ;
- vi) l'introduction de l'éducation à la santé sexuelle et de la reproduction dans l'enseignement ;
- vii) la création de six (6) lycées des jeunes filles dans tous les anciens départements du pays ;
- viii) la réduction des frais de scolarité aux filles inscrites dans les filières techniques, industrielles et agricoles ;
- ix) la réduction des coûts de scolarisation des filles soutenues par les ménages dans les régions défavorisées, x) la mise en place d'un arsenal juridique de protection de la fille et la femme, xi) la création d'un Institut National de la Femme comme nouvel du dispositif de protection des filles et des femmes et la responsabilisation de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET) pour

la gestion entre autres, des délits relatifs aux violences faites aux femmes ; xii) la distribution sur le projet SWEDD chaque année de kits scolaires à 30.000 filles vulnérables âgées de 09 à 24 ans des classes de CM1 et CM2 au primaire et de 6ème en Terminale au Secondaire, le transfert monétaire conditionnel à 30.000 filles vulnérables scolarisées (450 frs pour le primaire et 600 frs pour le secondaire) pendant 22 jours de cours/mois pour 9 mois/an, l'attribution de bourses d'accompagnement d'une valeur de 27.500 FCFA par mois pendant dix mois à 120 filles vulnérables de l'enseignement secondaire technique (Science Technique Industrielle / Science Technique Agricole) à raison de dix par département, l'attribution de bourses d'accompagnement d'une valeur de 38.500 FCFA par mois pendant dix mois à 120 filles universitaires vulnérables à raison de 10 par département, l'organisation des sessions de formation des formateurs sur l'éducation sexuelle intégrée dans les zones ciblées (ces formations cibleront 1530 acteurs, y compris 817 enseignants (Français, Science de la Vie et de la Terre, Education Familiale et Sociale, Hygiène, Droit), 420 Formateurs, 90 encadreurs et superviseurs 37 inspecteurs de zones, 180 conseillers pédagogiques, 60 animateurs d'établissements), la création / d'opérationnalisation des comités intergénérationnels (enseignants, représentants de parents et d'élèves) de veille sur l'application des textes juridiques et réglementaires contre le harcèlement sexuel, les violences basées sur le genre et la discrimination des filles en cas de grossesses; et de mise en œuvre des mesures d'hygiène et d'accompagnement des filles pendant les périodes de menstrues (latrines séparées, points d'eau, dispenses en cas de règles douloureuses), l'intégration des modules de formation en Violence Basée sur le Genre/Violence Faite aux Femmes / Mutilation Génitale Féminine et harcèlements sexuel en milieu scolaire.





Mère et enfant en bonne santé au centre de santé de Savalou au centre du Bénin

LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ MATERNELLE ET INFANTILE

Des sages-femmes compétentes pour des familles épanouies

Au Bénin, le taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié est de 80,8%(Enquête MICS 2021-2022) et le taux de mortalité maternelle est de 391 décès pour 100.000 naissances vivantes. C'est pour relever le taux d'accouchement assisté et en vue de réduire substantiellement le ratio de mortalité maternelle que le Fonds des Nations Unies pour la Population dans sa démarche d'accompagnement des efforts du gouvernement du Bénin a initié de renforcer le système de santé sur différents aspects.

Améliorer la formation initiale des sages-femmes par l'approche mentorat clinique

Depuis 2008, Le Fonds des Nations Unies pour la Population établit un partenariat avec les sages-femmes non seulement pour leur rôle dans la fourniture de soins qualifiés, mais également leur capacité à offrir le paquet essentiel de Santé Sexuelle et de Reproduction. Dans ce cadre elles contribuent à la réalisation des trois résultats transformateurs de UNFPA pour l'atteinte des ODD. **Selon les normes de l'OMS, il faut une sage-femme pour 5000 femmes en âges de procréer (15-49 ans).** Il est encore difficile pour nos pays d'attendre ce standard. Le Bénin a mis en place plusieurs interventions : Il y a eu d'abord les supervisions formatives, les formations et mises à niveau en cours théoriques et pratiques, le tutorat et ensuite le positionnement dans les maternités des infirmières brevetées et infirmières diplômées d'Etat en complément aux sages-femmes. Ces expériences bien que utiles n'ont pas comblées toutes les attentes. Le mentorat clinique a été donc institué pour que les structures de santé SONU disposent de personnel qualifié en nombre suffisant.

Le Mentorat Clinique des Sages-Femmes, une approche innovante pour améliorer la santé maternelle.

Pour parvenir à un accès universel aux soins de santé sexuelle, reproductive, maternelle et du nouveau-né, les sages-femmes devront fournir des prestations **pour répondre aux besoins de 0,6 million de femmes enceintes par an d'ici 2030, dont 59 % en milieu rural.**

Ainsi, depuis 2019 l'UNFPA appuie l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) à travers la Direction de la

Santé de la Mère et de l'Enfant – Soins Infirmiers et Obstétricaux (DSME-SIO) qui bénéficie également de l'appui technique et financier du Projet SWEDD-Bénin de Banque mondiale pour l'organisation d'une série de formations en mentorat clinique. Le renforcement de capacités et de compétences des sages-femmes formatrices des mentors a été initiée en vue d'améliorer la qualité des services offerts par les sages-femmes et infirmières ciblées en soins maternels et néonataux. En d'autres termes, cette approche novatrice permet de trouver des solutions durables et pratiques aux insuffisances notées dans la formation de base des sages-femmes et de renforcer les connaissances, aptitudes et pratiques des prestataires en vue d'améliorer la qualité des soins obstétricaux et néonataux pour atteindre la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, néonatales et infantiles. Pour mettre en œuvre cette initiative plusieurs acteurs ont été mis à contribution à savoir les sages-femmes, les enseignants chercheurs et les consultants nationaux et internationaux. Le mentorat clinique des sages-femmes .

Le mentorat clinique des sages –femmes est une stratégie régionale développée pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre; son but principal est de pallier aux insuffisances notées au niveau de la formation de base et renforcer les connaissances, aptitudes et attitudes des sages-femmes en vue d'améliorer la qualité et la mise en œuvre des soins de maternité respectueux (SMR) dans les formations sanitaires et en particulier des soins obstétricaux et néonataux.

LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ MATERNELLE ET INFANTILE

Des sages-femmes compétentes pour des familles épanouies

Des sages-femmes mieux outillées dans les 12 départements

Au départ de la mise en œuvre et de l'implantation de cette approche en 2019, 3 départements dont les maternités présentent de faibles indicateurs que sont Atlantique – Littoral-Zou (enquête SARA 2018) étaient concernés. Aujourd'hui les 12 départements sont impactés avec 194 sages-femmes mentors et 600 mentorées sur toute l'étendue du pays. Les formateurs de cette initiative sont des enseignants des deux écoles de formation des sages-femmes du pays. Ils sont entre autres Gynécologues, pédiatres, expert en genre, expert en LMG (Leadership Management et Gouvernance), sages-femmes. Les thématiques qui constituent le socle de cet enseignement sont i) Genre et Développement, ii) Ethique et déontologie, iii) SONU/PF/SRAJ, SAA, SMR, iv) Accouchement, v) HBB.

Cette approche de transfert de connaissances et de compétences a ceci de particulier qu'elle est opérationnalisée dans un contexte de valorisation de la culture d'apprentissage sensible aux besoins de performances exprimés, au genre et à la diversité. Ce mode opératoire facilite le renforcement des acquis de la formation, la complétude de la pratique professionnelle avec

un focus sur l'amélioration des habiletés de gestion et de prise en charge des clients.

L'implémentation du mentorat clinique, au-delà des questions professionnelles a créé une forme de socialisation et une meilleure collaboration entre les collègues de même génération/promotion voire même de différentes générations.

Relever les défis pour une durabilité et la pérennisation de l'approche

L'investissement dans le mentorat clinique reste un défi majeur à relever. Selon le Professeur Aguèmon, « Face aux défis démographiques, sanitaires et à la couverture universelle en santé, il est capital d'investir dans le mentorat clinique des sages-femmes qui est une précieuse initiative permettant d'atteindre le niveau de qualification optimale des soins offerts aux populations en particulier le couple mère – enfant ». A ce défi, s'ajoutent l'élaboration du guide du mentorat clinique (Guide du formateur et guide de l'apprenant) et celui de l'acquisition d'équipements didactiques, informatiques et modèles anatomiques.



Une cliente entrain de recevoir une méthode moderne de contraception

OFFRE DE SERVICES D'INFORMATION EN SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DE PLANIFICATION FAMILIALE ET VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Les relais communautaires prennent le relai

La population béninoise est en grande partie jeune ; selon le dernier recensement général de la population (RGPH4, 2013), la population béninoise est majoritairement jeune avec une croissance démographique soutenue à savoir 3,50% par an en moyenne. Cette croissance démographique induit une demande sociale très forte et très élevée en terme d'éducation, de droits à la santé et à la santé sexuelle et reproductive, d'employabilité. Il est à noter que la réponse aux besoins des jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive commence par la mise à disposition des informations sur l'existence et la disponibilité des services jusqu'au dernier kilomètre. C'est dans ce cadre que plusieurs partenaires du Fonds des Nations pour la Population interviennent dans les différentes communes et zones sanitaires d'intervention du programme de coopération avec l'appui des relais communautaires.

Les relais communautaires organisent des séances interactives avec les bénéficiaires

Au Bénin le taux, le taux de fécondité chez les adolescentes est de 77,0% (Enquêtes MICS 2021-2022). Les grossesses non-désirées, précoces, non intentionnelles ainsi que les avortements à risque se comptent en grand nombre dans les rangs des adolescents et jeunes. Il devient alors prioritaire de faciliter l'accès à ces cibles à tous les services intégrés de Santé Sexuelle et Reproductive y compris de violences basées sur le genre en commençant par l'information sur la disponibilité des services jusqu'au dernier kilomètre à travers des séances de sensibilisation et des causeries.

Le besoin est réel comme en témoigne Madame Brigitte HOUNDJREBO, maitresse alphabétiseur et relai communautaire à Bohicon 1 « *Les jeunes (filles et garçons) ont vraiment besoin qu'on parle avec eux, qu'on leur explique les choses concernant la planification familiale, l'éducation à la santé sexuelle. Je travaille sur les places publiques, dans les centres de formation professionnelles avec l'accord des patrons et patronnes. Les jeunes sont vraiment réceptifs et prennent conscience, c'est vrai qu'il y a quand même quelques cas qui échappent à la vigilance* »

UNFPA et ses partenaires dans les zones sanitaires du Zou et des Collines

En vue de fournir un accès à l'information et aux services intégrés SR/ SSRAJ/ VBG de qualité, le Fonds des Nations Unies pour la Population avec le soutien des Fonds Français Muskoka en partenariat avec Plan Bénin, GRASID ONG et la Zone Sanitaire mettent en œuvre une intervention portant sur le renforcement de l'offre intégrée des services de santé (santé sexuelle et reproductive, santé maternelle, planification familiale, produits moderne de la contraception et violences basées sur le genre) au profit des adolescents et adolescentes. Les zones d'intervention concernées sont les départements du Zou (zone Sanitaire ZoBoZa : Zogbodomey, Bohicon, Zakpota) et Collines (Zone Sanitaire DaGla : Dassa, Glazoué), les interventions sont faites en s'appuyant sur les relais communautaires et les agents de santé.



OFFRE DE SERVICES D'INFORMATION EN SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DE PLANIFICATION FAMILIALE ET VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Les relais communautaires prennent le relai

Formations, renforcement de capacités et principales réalisations

En prévision de la mise en œuvre de séances de qualité, les acteurs ont bénéficié de renforcement de compétences et capacités.

Ils sont 40 agents de santé dont les capacités ont été renforcées sur plusieurs modules en vue de l'opérationnalisation, de l'accueil et de la prise en charge des jeunes et adolescents ; il s'agit des services de Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes, l'approche Informed Puch Model et l'administration du Sayana-Press, les droits en Santé Sexuelle et reproductive, l'offre de services à base communautaire de contraception , la communication, le Counseling de PF, les Violences Basées sur le Genre.

On dénombre 75 relais communautaires de 47 centres de santé formés en administration de Sayana-Press et sur les

VBG avec des échanges sur la détermination participative des stratégies de pérennisation de l'approche afin d'améliorer leurs connaissances sur les services de SSRAJ et par conséquent de faciliter la mise en œuvre des sensibilisations/causeries au niveau des communautés.

Impact des interventions faites par les relais communautaires

Au total 20 nouveaux centres de santé sont couverts, 1993 adolescents et jeunes (dont près de 1500 filles de moins de 24 ans) ont été touchés par ces sensibilisations, 455 nouvelles acceptantes de méthodes modernes de contraception ont été enregistrées et 440 jeunes ont été référés vers les centres de santé pour CPN ; 217 pour accouchement et 39 pour complication de grossesse. Tous les cas référés ont été pris en charge au niveau des centres de santé. Enfin, 51 cas de violences basées sur le genre ont été rapportés parmi les adolescents et jeunes.





Renforcer les compétences entrepreneuriales et numériques des jeunes filles

Dans le cadre des chantiers respectifs des agences sur l'innovation numérique et la jeunesse, l'IUT et l'UNFPA Bénin ont établi en 2021 un partenariat stratégique et technique. Un élément clé de ce partenariat est le lancement du projet #Tech4Girls qui est un projet innovant de formation et de mentorat qui vise à améliorer les compétences des jeunes filles en matière de numérique, de résolution créative de problèmes, de communication et d'entrepreneuriat. Le projet renforce ainsi leur intérêt pour les carrières numériques et améliore leurs compétences en matière d'employabilité, afin de combler la fracture numérique entre les sexes. Ces sessions couvrent 2021 à 2023 avec des projections pour passer à l'échelle. Une quarantaine de jeunes filles ont bénéficié de ces sessions

Les Solutions en 2022

Deux modules spécifiques ont permis de relever et d'approfondir le niveau de connaissance et d'appréhension des jeunes filles.

Module FA.001 : Initier les jeunes filles à la programmation à travers la réalisation de plusieurs projets avec le Micro : Bit, un petit ordinateur programmable.

Le micro : bit est une carte électronique programmable pour interagir avec le monde réel. C'est une version simplifiée et accessible de l'électronique que tout un chacun peut manipuler au quotidien. Les 21 filles présentent lors de cette activité, ont une initiation à la programmation.

En groupe de travail elles ont mis en place 1 système d'arrosage automatique, 1 podomètre et contrôleurs de temps passé à l'écran, le montage et la programmation d'un tracteur

Une série de causeries éducatives autour de la DSSR & VBG a été organisée afin de les outillées et de faciliter la bonne prise de décision



Module FB.001 : Les activités sont principalement consacrées à la présentation d'outils issus des méthodologies « Lean Startup » et de réflexions sur la voie de l'entrepreneuriat à l'endroit de 14 filles et 6 staff de l'UNFPA notamment des VNU.

Chaque participant a appris à analyser en profondeur les segments de clients, définir les hypothèses critiques, concevoir un M.V.P. (Produit ou Service Minimum Viable), le présenter à ses clients, investisseurs et partenaires (elevator pitch). En partenariat avec UNCDF, il a été organisé un Pitch Day. Cette activité qui entre dans le cadre de la célébration de la Journée Internationales de droits de la Femme et a été une occasion pour les bénéficiaires du #Tech4Girls de présenter leurs projets devant un jury afin de bénéficier d'un appui technique et financier dans la réalisation de leurs aspirations.

Les présentations ont été très intéressantes et ont montré le talent et la créativité des jeunes femmes participantes dans le domaine de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de la technologie. Ainsi 5 projets ont été retenus pour bénéficier du fond.

Les projets présentés ont couvert un large éventail de domaines, y compris les énergies renouvelables, l'autonomisation de la femme, la santé et le bien-être, la photographie, la médecine, l'éducation et bien d'autres.



Assurer les droits et les choix pour tous

UNFPA-BENIN Zone Résidentielle
Lot n°115 - Tél: (229) 21 31 53 66
E-mail: benin@unfpa.org -  @unfpabenin
 @unfpa_benin  @benin.unfpa